

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 13 février 2023

**CD20230213_6
id. 626**

Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ).

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS
ET AU SUIVI DES EAUX (SATESE) - BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget primitif pour 2023 du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux (SATESE), tel qu'il a été adopté par le comité de gestion.

L'équilibre de ce projet s'établit à 723 500,00 € dont 689 260,00 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011- Charges à caractère général</u>	<u>148 210,00</u>
Comptes 60- Achats et variation des stocks	6 500,00
Comptes 61- Services extérieurs	21 600,00
Comptes 62- Autres services extérieurs (sauf 621)	120 110,00
<u>012- Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>499 000,00</u>
Comptes 63- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	6 700,00
Comptes 64- Charges de personnel	492 300,00
<u>65- Autres charges de gestion courante</u>	<u>50,00</u>
Compte 65888- Autres charges prélèvement à la source (PAS)	50,00
<u>67- Charges exceptionnelles</u>	<u>100,00</u>
Compte 6711- Intérêts moratoires	100,00
<u>022- Dépenses imprévues</u>	<u>0,00</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	647 360,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>34 240,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	34 240,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	681 600,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>70- Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>30 050,00</u>
Compte 7068- Autres redevances et droits	30 050,00
<u>74- Dotations et participations</u>	<u>651 500,00</u>
Compte 7473- Département	312 500,00
Compte 7474- Communes et structures intercommunales	59 000,00
Compte 74788- Autres (Agence de l'eau)	280 000,00
<u>75- Autres produits de gestion courante</u>	<u>50,00</u>
Compte 7588- Autres produits divers gestion courante	50,00
Total recettes réelles de fonctionnement	681 600,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	681 600,00

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 647 360 € et sont en augmentation par rapport au budget primitif 2022 (625 285 €), du fait de l'augmentation de la masse salariale suite à la revalorisation du point d'indice courant 2022.

En recettes de fonctionnement, la participation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne est estimée à 280 000 €, représentant 41 % des recettes réelles. Elle est en hausse par rapport au budget primitif précédent (270 000 €), proportionnellement à la masse salariale. La participation des communes et des structures intercommunales, estimée à 89 050 € reste stable par rapport à 2022, représentant 13 % des recettes réelles.

La participation départementale prévue à hauteur de 312 500 € représente 46 % des recettes réelles. Elle est en augmentation de 4,7 % par rapport au budget primitif de 2022, du fait de la hausse des coûts du personnel. Cette participation sera réajustée en fonction de la consommation des crédits en fin d'exercice.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>20- Immobilisations incorporelles</u>	<u>3 000,00</u>
Compte 2051- Acquisition de logiciels	3 000,00
<u>21- Immobilisations corporelles</u>	<u>23 500,00</u>
Compte 2157- Matériel et outillage technique	5 000,00
Compte 2182- Matériel de transport	0,00
Compte 21838- Autres matériels informatiques	11 000,00
Compte 21848- Autres matériels de bureau et mobiliers	500,00
Compte 2185- Matériel de téléphonie	2 000,00
Compte 2188- Autres immobilisations corporelles	5 000,00
<u>23- Immobilisations en cours</u>	<u>15 400,00</u>
Compte 231318-Autres bâtiments publics	15 400,00
Total dépenses réelles d'investissement	41 900,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	41 900,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>10- Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>7 660,00</u>
Compte 10222- FCTVA	7 660,00
Total recettes réelles d'investissement	7 660,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>34 240,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	34 240,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	41 900,00

En investissement, il est prévu de remplacer du matériel informatique ainsi que le traceur (imprimante grand format acquise il y a 15 ans), de réaliser des travaux électriques dans les locaux, et de faire l'acquisition d'une caméra d'investigation de canalisations pour les interventions sur les stations d'épuration.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité de gestion du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux (SATESE),

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, tel que susvisé, le budget primitif du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux pour 2023 et qui s'équilibre à 723 500,00 € dont 689 260,00 € en mouvements réels ;
- Approuve le principe du versement d'une participation départementale à verser au service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux à hauteur de 312 500 €, avec un réajustement du montant selon les besoins de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL